

Séance du 25 octobre 2007

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Lozano donne pouvoir à M. Etchegaray, Mme Bordenave donne pouvoir à Mme Ipharraguerre, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, Mme Jeambrun donne pouvoir à Mme Gentili, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

**ABSENTS** : MM. Trunet, Casenave.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ESPACES PUBLICS - Fourniture de matériel pour le contrôle d'accès des zones piétonnes - Avenant au marché.

Madame Levraud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 22 février 2007, vous avez autorisé Monsieur le Député-Maire à lancer la consultation pour le marché de fournitures du matériel de contrôle d'accès des zones piétonnes et à signer le marché correspondant.

Celui-ci a été conclu avec la société « SAGEM COMMUNICATION » pour un montant de 79.950,50 € H.T. par an et d'une durée d'un an reconductible deux fois (marché n° 07/101).

La société « SAGEM COMMUNICATION » a décidé de transférer cette partie de son activité à la filiale « SAGEM COMMUNICATIONS », cette société présentant les mêmes garanties que le titulaire initial du marché.

Par ailleurs, les autres caractéristiques du contrat (durée, montant, périodicité de facturation...) ne sont pas modifiées.

Je vous demande en conséquence d'approuver ce transfert et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.